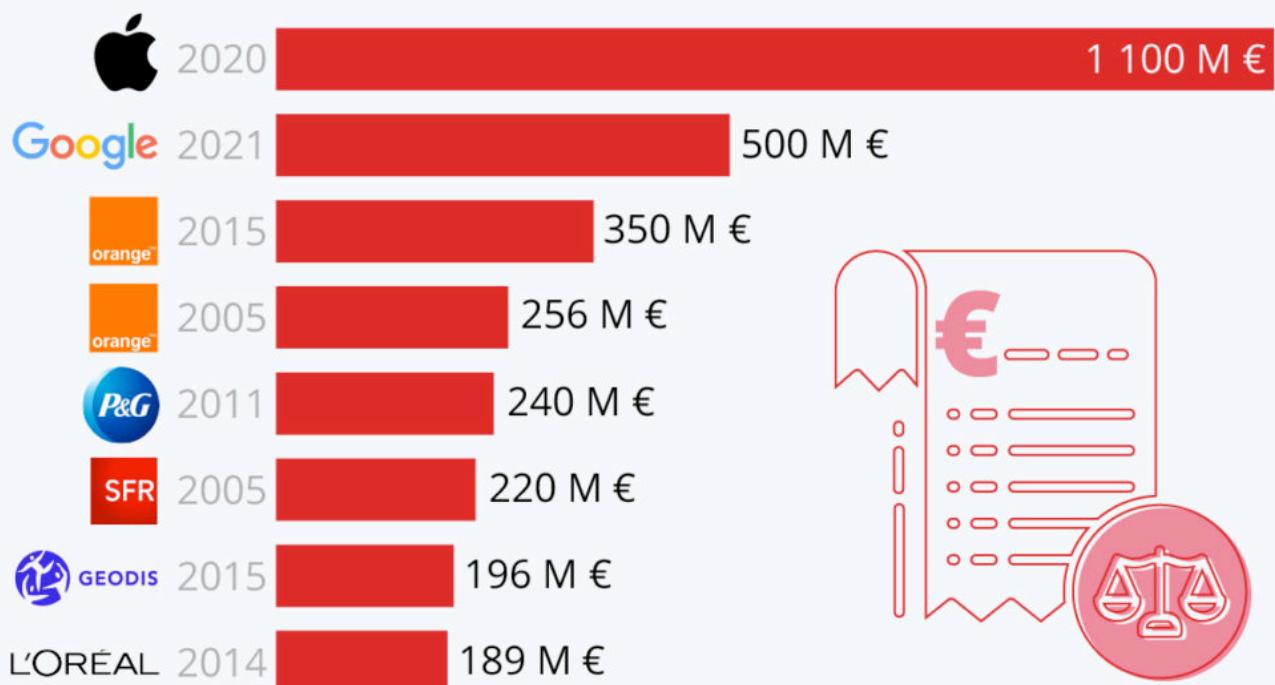


Ecrit par Echo du Mardi le 19 juillet 2021

Les GAFA dans le viseur de l'Autorité de la concurrence

Antitrust : les plus lourdes amendes infligées en France

Plus grosses amendes pour infraction aux règles de concurrence infligées à une entreprise en France



En date du 14 juillet 2021.

Sources : Autorité de la concurrence, rapports médias




Ecrit par Echo du Mardi le 19 juillet 2021

Dans une [décision](#) rendue publique la semaine dernière, l'Autorité de la concurrence a infligé à [Google](#) une amende de 500M€ pour le non-respect de ses injonctions à négocier avec les éditeurs et agences de presse au sujet de la rémunération des droits voisins du droit d'auteur. Le gendarme français de la concurrence a par ailleurs ordonné au géant du web de « présenter une offre de rémunération pour les utilisations actuelles de leurs contenus protégés » aux éditeurs et agences de presse, sous peine « de se voir infliger des astreintes pouvant atteindre 900 000€ par jour de retard ».

Il s'agit de la plus lourde amende prononcée par l'Autorité de la concurrence pour non-respect de ses injonctions et de la deuxième plus sévère infligée à une entreprise individuelle en France. L'année dernière, [Apple](#) avait reçu une amende record de 1,1 milliard d'euros pour avoir favorisé ses boutiques et certains grossistes au détriment d'autres revendeurs de ses produits. Avant la firme à la pomme, c'est Orange qui détenait la palme de l'amende antitrust la plus lourde jamais reçue. En 2015, l'entreprise télécom avait écopé d'une amende de 350M€ pour abus de position dominante visant à freiner le développement de la concurrence sur le marché de la clientèle entreprises.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)